

# IN RMATIONS

CCRF

## Contribution de l'association des DDI sur l'organisation du contrôle de la sécurité sanitaire des aliments :

### Un parti pris scandaleux anti-DGCCRF !

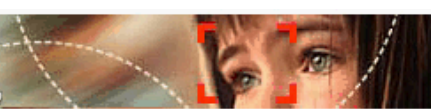
L'association des Directeurs et Directeurs adjoints des DDCS, DDPP et DDCSPP a rencontré le 14 juin dernier la Mission inter-inspections sur l'organisation du contrôle de la sécurité sanitaire des aliments.

CCRF-FO a eu connaissance de la contribution écrite reprenant leurs réflexions et préconisations :

### Un scandaleux parti pris contre la DGCCRF, ses syndicats nationaux, sa Direction Générale, les Pôles C !

Quelques extraits :

- ✓ « Depuis 2010, les turbulences de la part des syndicats des personnels, suite à la mise en place de la REATE en département, qui a rapproché dans une même entité, les services CCRF et les services vétérinaires et la lenteur pour arriver à recréer une cohésion d'équipe entre les services de différentes origines dans nos structures. Cette pression syndicale a pu être un frein important pour réussir pleinement dans certains départements, le rapprochement étroit des services en alimentaire. »
- ✓ « Vellétés contestataires différentes selon l'origine des agents (exemple : tensions ou réticences vis à vis du dispositif de mise en transparence des résultats du contrôle sur alim'confiance du côté des agents de la ccrf, un dispositif pourtant inscrit dans la loi). »
- ✓ « La mise en application quasi complète des préconisations du rapport AUVIGNE MASUREL de 2015 a contribué à faire détricoter certains services mixtes alimentaires, et à amoindrir certaines mutualisations effectives entre les agents des 2 ministères. Il reste par ailleurs, un fort antagonisme des syndicats CCRF au niveau national a toute évolution vers plus de convergence en alimentaire. »
- ✓ « Il serait facilitateur que la décision de la CCRF sur les contrôles hygiène soit très rapidement précisée pour faciliter la planification d'une organisation future. Mais le plan de modernisation de la DGCCRF en cours ne doit pas bloquer toute réflexion. Car même si la DGCCRF abandonnait la mission « hygiène », la question globale de la coordination des contrôles alimentaires se poserait quand même. »
- ✓ « Une culture de la gestion des alertes est évidente cote DGAL au niveau de la production. La DGCCRF effectue par contre des actions « coups de poing » en distribution, pour vérifier l'effectivité des retraits et rappels avec un objectif de communication large vers le public. Ces actions sont chronophages et impactent les autres contrôles. »
- ✓ « Il faut constater qu'après 10 ans d'existence, une bonne partie des activités des agents des 2 origines est restée en « tuyau d'orgue » pour plusieurs raisons, mais notamment parce que la cohésion des équipes a été régulièrement mise à mal par des déclarations politiques inappropriées. »



- ✓ « Et par des « blocages » par les administrations régionales qui freinent les tentatives de mutualisation, y compris au sein d'une DDI (En DDPP 71, l'alimentation animale avait été mutualisée sur un agent CCRF, avec un bilan très positif pour l'agent et les entreprises, mais le pôle C était réticent car un agent 134 réalisait des missions 206 et le SRAI également, estimant que l'agent 134 n'aurait pas la formation adéquate pour réaliser les contrôles cote vétérinaire). »

En revanche, ce rapport reconnaît les « mérites » des agents CCRF en matière de suites répressives :

- ✓ « Ainsi, l'utilisation plus habituelle des outils répressifs pénaux ou administratifs par les agents CCRF a permis aux agents MAA de mieux les appréhender. »

... Mais pour en déduire immédiatement que le contentieux est une mission transversale « mutualisable » :

- ✓ « Aussi, il est courant que dans une DD-CS-PP il y ait un service/agent unique qui suive le contentieux pénal tant pour des procédures émanant d'agents CCRF que d'agents MAA. »

Le plus grotesque est que le document rédigé par cette association de Directeurs de DDI mentionne :

- ✓ « Nous souhaitons pouvoir aller vers une amélioration de l'organisation actuelle, mais sans « guerre fratricide » entre administrations ministérielles, sans conflit qui mettrait des années à cicatriser en créant des tensions tenaces au sein de nos structures départementales et entre nos agents. »

**C'est raté !!!**

Quant aux préconisations de l'association :

- Pilotage unique au niveau central et régional (« entité centrale unique »).
- Maintien des services mixtes.
- Gestion commune et intégrée des alertes.
- Mutualisation accrue pour les inspections et enquêtes, avec :
  - Simplification des portefeuilles des deux DG ;
  - Mutualisation des compétences rares entre les deux DG ;
  - Mutualisation des programmations et des compétences des agents (CPMM, remise directe) ;
  - Mutualisation des plans de surveillance et de contrôle (tant au niveau des prélèvements que pour les analyses en laboratoire) ;
  - Interopérabilité des deux systèmes SORA et RESYTAL ;
  - Mise en place d'un système Qualité commun ;
  - Convergences dans la formation initiale et continue ;
  - Harmonisation des habilitations juridiques.

**Espérons que la Mission inter-inspections, qui travaille en toute impartialité, ne sera pas dupe de l'obstination « anti DGCCRF » de l'association des DDI !**

Nous avons été reçus par la Mission inter-inspections, en alliance **CCRF-FO / CFTC-CCRF**, le 25 juin dernier (compte rendu [ICI](#)). Radicalement opposés à l'intégration d'agents CCRF au sein d'une structure unique, qu'elle soit de coordination ou de contrôle, qu'elle soit sous contrôle DGAL ou sous autorité partagée, nous nous sommes attachés à démontrer :

- en quoi la globalisation des contrôles serait une grave erreur pour la politique publique de protection des consommateurs,
- et pourquoi il était, au contraire, indispensable de préserver et de renforcer la DGCCRF dans toutes ses dimensions (qualité, sécurité, concurrence), en tant que seule administration en compétence pour enquêter au service de la lutte contre les fraudes et de l'ordre public économique.